

La synthèse du document « 10 repères pour la mise en œuvre du dispositif "Plus de maitres que de classes" »

1. Les objectifs du dispositif

- Conduire **chaque élève** à la maîtrise du socle commun, assurer la maîtrise des compétences de base
 - **Prévenir** la difficulté scolaire en primaire (...)
 - Mieux répondre et remédier aux difficultés rencontrées par les élèves (...)
- « Le dispositif favorise la mise en œuvre de démarches pédagogiques renouvelées (...). »

2. Les acquisitions prioritairement visées

- Les instruments **fondamentaux** de la connaissance (apprentissage de la lecture, production d'écrit, langage oral, mathématiques)
 - La **méthodologie** du travail scolaire
- « Il faut agir sur les modalités d'enseignement mises en œuvre par les maitres. »

3. Les lieux d'implantation des postes

- Secteur de l'éducation prioritaire
 - Ecoles repérées comme ayant des besoins similaires
- « Il s'agit de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves (...). »

4. Une démarche de projet

- **Projet pédagogique** rédigé par l'équipe de l'école (...), inscrit dans le projet d'école en réponse à la difficulté scolaire (présenté en conseil d'école)
 - (...)
 - **Modalités d'intervention** déterminées en équipe, en fonction des besoins des élèves (...)
 - Modalités d'intervention du maître supplémentaire en relation avec les titulaires des classes
 - (...)
 - **Dispositif de concertation et de régulation** des actions par les enseignants concernés
 - Engagement de toute l'équipe enseignante de l'école
 - **Des organisations** autres que par classes sont possibles, dans l'esprit des cycles (groupes de besoins ou de compétences, rassemblant des élèves d'un même cycle, d'âges différents...)
- « La priorité est donnée au travail au sein même de la classe ».
- « Afin de répondre aux besoins identifiés, la recherche de nouvelles organisations pédagogiques au sein de l'école est encouragée ».

5. L'équipe des maitres de l'école

- Est responsable de la **cohérence** des interventions et des modalités choisies
 - Est garante de l'efficacité du dispositif
- Sa stabilité doit être recherchée.

« La coopération entre enseignants est primordiale ; il s'agit d'établir une véritable collaboration entre professionnels, pour pouvoir interroger les pratiques des uns et des autres, observer et analyser de manière objective les réussites et les obstacles rencontrés par les élèves, les réussites au niveau de chaque école et les améliorations nécessaires de certaines pratiques ou dans certains domaines ciblés. »

6. Le maître supplémentaire

- Il a une mission d'appui de ses collègues dans la classe
- Il est affecté dans une école, et exerce sur la base du projet porté par toute l'équipe de cette école
- C'est un maître déjà membre de l'équipe ou un maître spécifiquement affecté dans cette école pour cette mission
- Il intervient dans l'école où il est affecté, ou sur un nombre limité d'écoles relevant d'un ou plusieurs groupes scolaires d'un même secteur de collège
- Il a les mêmes obligations réglementaires de service que les autres enseignants
- Il n'a pas de mission de coordination

- Sous l'autorité de l'IEN, un engagement pluriannuel est recherché pour l'implantation du poste, mais avec une souplesse d'affectation pour adapter la ressource aux variations des besoins des élèves, de la population des écoles et des équipes de maîtres dans le temps
- « Le maître supplémentaire doit posséder (ou acquérir) un profil défini :
- Une expérience suffisante de l'enseignement ;
 - Une assez bonne connaissance des différents niveaux d'enseignement ;
 - Un intérêt pour la formation ;
 - Une capacité à travailler en équipe ;
 - Des compétences relationnelles. »

7. Des formes d'intervention pédagogique diverses, notamment...

- **Co-intervention** dans la classe avec le titulaire
 - Prise en charge de groupes d'élèves en fonction de leurs besoins
- « Il faut se garder de ne parler que de remédiation et de difficultés ; l'axe de la prévention peut apporter beaucoup, par exemple en travaillant spécifiquement l'expression orale, la compréhension, la découverte de l'écrit pour développer la maîtrise de la langue chez les élèves les plus éloignés des pratiques de l'école. »

8. Accompagnement pédagogique et formation dans les départements

- Mobilisation des équipes de circonscription et des maîtres formateurs (...)
 - Organisation d'une formation préalable à la mise en œuvre du projet pour les équipes pédagogiques et les maîtres supplémentaires affectés (...)
 - Organisation d'une formation de formateurs (...)
 - Régulation du dispositif, mutualisation des pratiques et évaluation (...)
- Contenus de formation à aborder plus spécifiquement avec les maîtres supplémentaires*
- Actualisation de connaissances et de pratiques, selon les besoins personnalisés
 - Observation et analyse de pratiques dans des classes choisies par l'IEN, pour un objectif précis
 - Grille de lecture concernant les élèves et leurs diverses façons d'entrer dans les apprentissages
 - Gestes professionnels particuliers : nouvelles tâches, échanges de pratiques avec d'autres enseignants ayant la même fonction, positionnement nouveau dans une équipe

9. Ressources et évaluation au niveau national

(...) <http://eduscol.education.fr/cid72849/-plus-de-maitres-que-de-classes.html>

10. Evaluation, régulation départementale

(...)

« Les critères d'évaluation doivent être intégrés au projet d'école dès sa conception. »

« Il s'agit bien sûr de pouvoir apprécier les résultats des élèves, mais une telle démarche ne saurait reposer sur une approche uniquement quantitative : pouvoir évaluer la manière dont l'élève progresse dans ses stratégies d'apprentissage est, au moins, aussi important que relever des scores obtenus. »

« Travailler par regards croisés a son intérêt, pour peu que la démarche soit objectivée et qu'elle ne contente pas d'évaluer les effets du dispositif sur le rapport au travail scolaire ou aux seules compétences 6 et 7 du socle commun. »